

M. B. qui assure presque par serment que jamais les contritionnaires n'ont dit que l'amour qu'ils exigeoient, étoit la charité justifiante, s'aventure encore ici très-fort (comme je lui ferai voir). Et dans tous les cas vous n'avez rien dit de contraire. Je n'ai de long-tems rien vu de plus clair que la maniere dont vous vous expliquez sur ce sujet. Je prends votre Journal du 1 Janvier p. 28. „ Un d'eux m'écrit bien „ sérieusement que les contritionnaires ne con- „ viennent pas que l'amour qu'ils exigent, „ justifie sans le sacrement. C'est ce que je n'i- „ gnorois aucunement, puisque j'ai parlé là- „ même de l'intensité qu'ils y prétendoient „ mettre. Mais les attritionnaires ne veulent „ pas de cette intensité, & prétendent que „ l'amour demandé par les contritionnaires „ feroit conclure que la confession est néces- „ faire. Voilà ce que j'ai dit & de la maniere „ la plus claire qu'il m'a été possible „. Oui, monsieur, je trouve cela très-clair. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que les efforts que vous faites en faveur des contritionnaires & de M. B. qui est du nombre, vous ont mérité si peu de reconnoissance, qu'il y trouve une féconde hérésie. Car sur la demande que leur font les attritionnaires, *à quoi se réduit la nécessité de la confession ?* vous dites qu'on pourroit répondre qu'elle se réduit à la nécessité de tout ce qui est de précepte (a). Ici

---

(a) C'est-à-dire (car il faut bien expliquer aujourd'hui les termes de théologie les plus triviaux) c'est-à-dire qu'elle feroit toujours indispensable com-